

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

AAN, SAS (Société par Actions Simplifiées), au capital de 1000 €, ayant son siège social au Lotissement Béral 97221 Le Carbet, immatriculée au RCS de FORT-DE-FRANCE sous le numéro 981 249 790

Réunie le 08 septembre 2025 par vidéoconférence, à 12h00

Ordre du jour :

1. Modification de l'objet social de la société.

Il est décidé de modifier l'objet social de la société comme suit:

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- Restauration semi-gastronomique.
- L'exploitation de restaurants, snacks, points de vente à emporter et toute activité de restauration sur place ou à emporter ;
- La production, transformation, préparation et conditionnement de denrées alimentaires (plats cuisinés, grillades, snacking, box, traiteur) destinées à la vente directe aux consommateurs ou à la distribution ;
- La commercialisation et la distribution de produits alimentaires, boissons et plats préparés, en propre ou via des partenaires ;
- L'exploitation, la gestion, la valorisation et le développement de la marque « The Oli's », sous toutes ses formes et déclinaisons (restauration, snacking, traiteur, box, franchise, produits dérivés, communication, partenariats, licences, etc.)
- La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus
- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités
- La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe
- Et plus généralement, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

4. Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir les formalités nécessaires.

La séance est levée à 12h10

Fait à LE CARBET, le 08/09/2025

La Présidente/Associée

08/09/2025

Aurélié ARNOLIN

✓ Certified by  youSign

ARNOLIN AURELIE

La Directrice /Associée

08/09/2025

VANESSA NEDAN

✓ Certified by  youSign

NEDAN VANESSA